



Compte Administratif

2024



Introduction

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les reste à réaliser (RAR).

L'approbation du compte Administratif constitue l'arrêt des comptes du budget du CCAS. De ce fait, le compte Administratif doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 093005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE BLANC-MESNIL

ETABLISSEMENT : DUGNY C.C.A.S. - CCAS

ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

06700 - DUGNY C.C.A.S. - CCAS

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 181,99	708 780,31	713 962,30
Titres de recette émis (b)	774,33	666 555,05	667 329,38
Réductions de titres (c)		363,37	363,37
Recettes nettes (d = b - c)	774,33	666 191,68	666 966,01
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 181,99	708 780,31	713 962,30
Mandats émis (f)	2 905,43	525 040,01	527 945,44
Annulations de mandats (g)		9 673,72	9 673,72
Dépenses nettes (h = f - g)	2 905,43	515 366,29	518 271,72
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		150 825,39	148 694,29
(h - d) Déficit	2 131,10		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 093005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE BLANC-MESNIL

ETABLISSEMENT : DUGNY C.C.A.S. - CCAS

ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

06700 - DUGNY C.C.A.S. - CCAS

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	4 407,66		-2 131,10		2 276,56
Fonctionnement	80 730,98		150 825,39		231 556,37
TOTAL I	85 138,64		148 694,29		233 832,93
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	85 138,64		148 694,29		233 832,93

Légende : le résultat de clôture de l'exercice 2024 du compte de Gestion (ci-dessus) correspond à la différence entre les Dépenses et les Recettes du Compte Administratif (ci-dessous) en fonctionnement et en investissement (en prenant en compte les déficits ou excédents éventuels de l'année N-2)

MAIRIE DE DUGNY - CCAS DUGNY - CA - 2024			
II – PRESENTATION GENERALE			II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET			A
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
	Section de fonctionnement	A 515 366,29	G 663 655,85
	Section d'investissement	B 2 905,43	H 774,33
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 80 730,98 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 4 407,66 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 518 271,72	= G + H + I + J 749 568,82
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 515 366,29	= G + I + K 744 386,83
	Section d'investissement	= B + D + F 2 905,43	= H + J + L 5 181,99
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 518 271,72	= G + H + I + J + K + L 749 568,82

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Le conseil d'administration du CCAS est amené à voter lors d'une même séance son compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 du comptable public.

A la clôture de l'exercice 2024, il est constaté :

- En section de fonctionnement : un excédent de **+ 231 556.37 €**

Ce résultat correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de l'année :

- **666 191.68 €** de recettes.
- **515 366.29 €** en dépenses.

Considérant le report de l'excédent de l'année 2023 d'un montant de **80 730.98 €**

➤ En section d'investissement : un excédent de **+ 2 276.56 €**.

Ce résultat correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de l'année :

- **774.33 €** de recettes.
- **2 905.43 €** en dépenses.

Considérant le report de l'excédent de l'année 2023 d'un montant de **4 407.66 €**.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		80 730,98 €		4 407,66 €	-€	85 138,64 €
Opérations de l'exercice	515 366,29 €	666 191,68 €	2 905,43 €	774,33 €	518 271,72 €	666 966,01 €
Totaux	515 366,29 €	746 922,66 €	2 905,43 €	5 181,99 €	518 271,72 €	752 104,65 €
Résultat de clôture (=CA)		231 556,37 €		2 276,56 €		233 832,93 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2023 moins 1068/2023

Besoin de financement		au compte 001 investissement dépenses BP 2025
Excédent de financement	2 276,56 €	au compte 001 investissement recettes BP 2025
Restes à réaliser		Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/24 et BP/25
Besoin de financement des restes à réaliser		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	2 276,56 €	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

6 038,44 €	au compte 1068 Investissement BP 2025, avec émission titre de recette.
225 517,93 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2025

Cette feuille de calcul signée par la Trésorière vous expose l'exactitude et la légalité de notre résultat.

I) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au bon fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

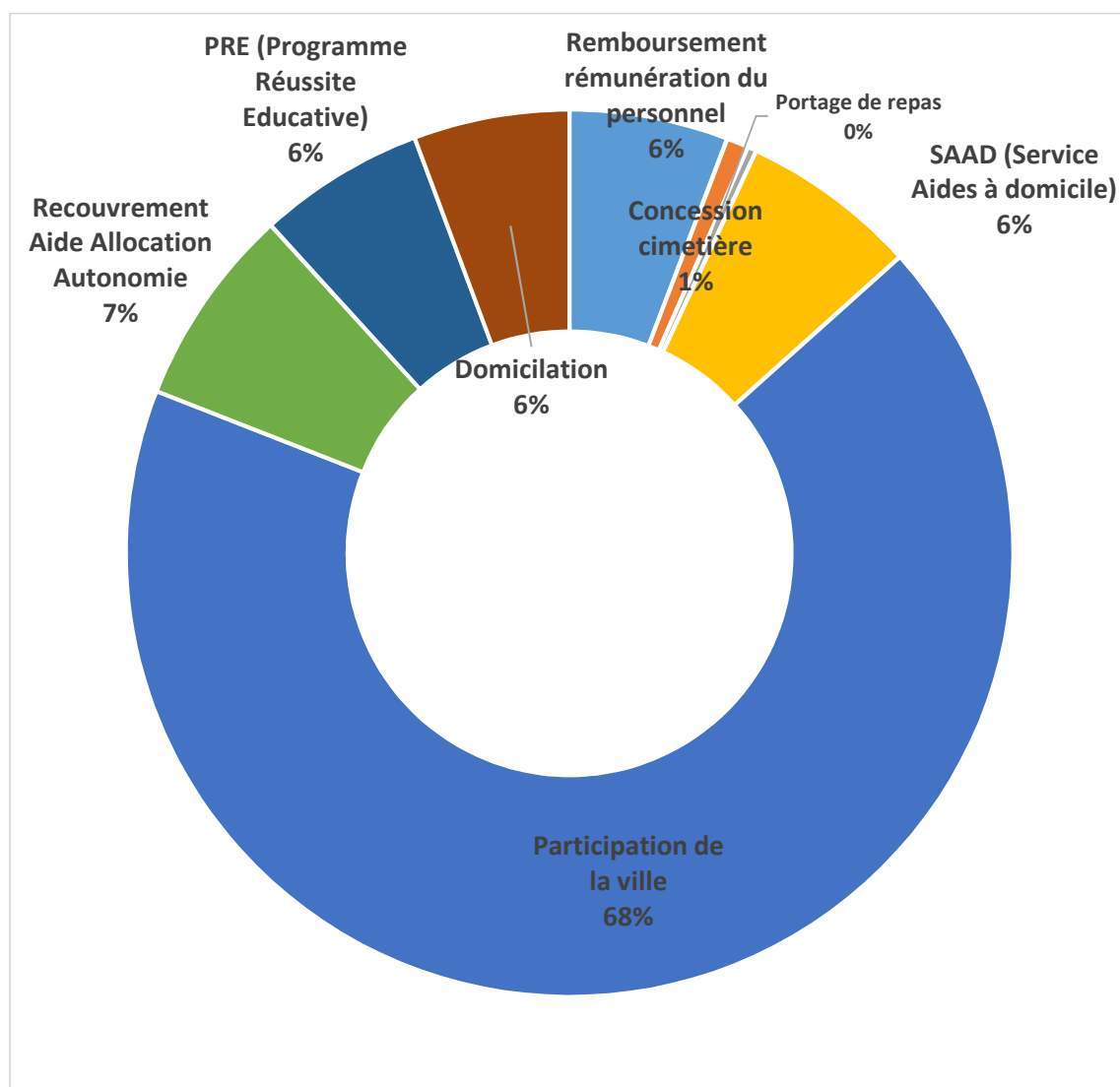
A - Les recettes

Le compte administratif 2024 fait apparaître un résultat d'exercice de fonctionnement positif de **+ 231 556.37 €**.

L'essentiel des recettes de fonctionnement provient de la dotation de la ville de Dugny à hauteur de **446 K€ (68 % des recettes de fonctionnement)**.

Cette dotation vient soutenir la volonté de la municipalité de Dugny de préserver et participer au bien-être de nos aînés ainsi que les engagements du Conseil d'Administration du CCAS envers nos séniors et les familles en précarité.

REPARTITION DES RECETTES 2024



Les autres recettes de fonctionnement proviennent des produits de services à hauteur de :

- **51 82.13 €** réparti comme suit :
- Les concessions et redevances funéraires
- Le service d'aide à domicile
- Le portage repas.

Il est rappelé que le portage de repas représente **80 000 €** en dépense de fonctionnement. En effet, le CCAS a un marché pour ce service apprécié de nos seniors, avec la société Dupont. La recette de cette prestation est largement inférieure à la dépense que génère le service.

B – Les dépenses

Pour rappel, la ville de Dugny a conventionné avec le CCAS par délibération du Conseil Municipal du 5 mars 2024. Cette convention permet à la ville de prendre à sa charge l'entretien des Bâtiments du CCAS ainsi que les fluides.

L'exécution de l'exercice 2024 est en hausse de **+7.83 %** par rapport à 2023 à savoir un Compte Administratif 2024 de **525 017.98 €** contre **486 886.77 €** en 2023. On constate une hausse de + 165 K€ pour les dépenses liées au personnel du CCAS. En effet, cette hausse est dû au fait que l'ensemble du personnel est payé sur le budget du CCAS par rapport aux années précédentes.

	DEPENSES		
	CA 2023	CA 2024	% Evolution CA 2024 /CA 2023
011 - Charges à caractère général	163 579,83 €	175 477,56 €	7,27%
012 - Charges de personnel	322 531,54 €	339 112,81 €	5,14%
65 - Autres charges de gestion courante	90,97 €	1,59 €	-98,25%
TOTAL dépenses réelles fonctionnement	486 202,34 €	514 591,96 €	5,84%
023 - Virement à la section d'Investissement	0,00 €	0,00 €	-
042 - Opérations d'ordre	684,43 €	774,33 €	13,14%
TOTAL dépenses d'ordres fonctionnement	684,43 €	774,33 €	13,14%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	486 886,77 €	515 366,29 €	5,85%

Les principales charges de fonctionnement sont :

- Les charges à caractère général du chapitre 011 (**175.4 K€**), on retrouve dans ces charges les dépenses liées au portage de repas à hauteur de **80 K€**.
- Les charges du personnel du chapitre 012 (**339.1 K€**).

A la clôture de l'exercice 2024, le constat reste le même : la ville de Dugny prend à sa charge, (au-delà de la subvention octroyée au CCAS), la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement du CCAS avec la participation conséquente et pérenne :

- Aux activités proposés aux seniors et familles,
- Au portage des repas.
- Aux personnes en difficulté

II) La section d'investissement

La section d'investissement reste faible en 2024. En effet, le CCAS n'a pas vocation à investir, son budget est totalement tourné vers les actions sociales.

	DEPENSES	
	CA 2023	CA 2024
21 - Immobilisations incorporelles	449,48 €	2 905,43 €
TOTAL dépenses réelles Investissement	449,48 €	2 905,43 €

	RECETTES	
	CA 2023	CA 2024
10 - Dotations, fond divers et réserves	389,36 €	0,00 €
040 - Opérations ordre (Amortissements)	684,43 €	774,33 €
TOTAL recettes Investissement	1 073,79 €	774,33 €